

Appel à candidature

Recrutement d'un consultant *pour la réalisation d'une étude de référence sur le niveau de respect de la légalité forestière*

Projet : « mise en oeuvre du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE)»

Date : 22 Août 2016

LA COORDINATION

Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 222 00 52 48, E-mail : forest4dev@gmail.com

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun



Le contenu des présents TDR relève de la seule responsabilité de FODER et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne, ni de la FAO, ni du Sida et ni de l'Ukaid.

1- Contexte et justification.

Les forêts sont une source vitale de biodiversité et de moyens de subsistance. La littérature fait mention de ce que, plus de 1,6 milliard de personnes dont 60 millions de peuples indigènes dépendent des forêts pour leur subsistance. Mais l'exploitation illégale et le commerce de bois y associé en constituent une menace croissante et globale avec de graves conséquences au plan économique, social, environnemental et climatique.

La volonté du gouvernement camerounais de lutter contre l'exploitation forestière illégale et d'améliorer la gouvernance forestière s'est matérialisée par la signature avec l'Union Européenne en octobre 2010 d'un accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés (APV-FLEGT). L'APV du Cameroun s'appuie sur un Système de Vérification de la Légalité (SVL) dont l'Observation Indépendante des Forêts (OIF) constitue un maillon important du fait de son potentiel à renseigner le contrôle forestier national. L'Observation Indépendante Externe (OIE)¹, quant à elle est une approche de l'OIF volontairement mise en œuvre par la société civile avec l'étroite coopération des communautés riveraines dépendantes des forêts pour documenter et dénoncer les activités forestières potentiellement illégales et informer les pouvoirs publics.

En vue d'améliorer l'efficacité et la crédibilité de l'OIE d'une part, et de renforcer la collaboration avec les autorités compétentes, les OSC actives dans l'OIE et le secteur privé forestier d'autre part, un système normalisé d'OIE (SNOIE) a été développé et mis en place par un groupe d'organisations de la société civile.

La transmission aux autorités compétentes des rapports d'OIE produits dans le cadre du SNOIE, vise d'une part à déclencher des missions de vérification ou de contrôle des services compétents aux niveaux central et déconcentré, et d'autre part à permettre aux entreprises dont les activités sont observées d'améliorer leurs pratiques d'exploitation pour mieux se conformer aux législations en vigueur et ainsi éviter des sanctions. Le SNOIE peut aussi contribuer à rehausser l'image des entreprises forestières qui se démarquent par leurs bonnes pratiques en appliquant les principes de gestion durable des forêts.

L'ambition du SNOIE est de faire reculer le niveau de l'exploitation forestière illégale, l'adoption et la propagation des bonnes pratiques d'exploitation des forêts dans les zones d'intervention ciblées. Mais l'absence des données de référence désagrégées par zone géographique et par type de titres ou permis d'exploitation, portant sur la situation de la légalité forestière ou le niveau d'exploitation illégale des forêts au Cameroun rend difficile toute tentative d'appréciation objective de l'efficacité des mesures politico-légales, institutionnelles et opérationnelles visant à lutter contre le fléau de l'exploitation forestière illégale. Il devient alors difficile, voir impossible de suivre l'impact de l'APV-FLEGT, du contrôle forestier et de l'OIF sur le terrain et en conséquence d'apprécier l'efficacité du SVL. C'est pour combler ce manque de données de référence et palier à la difficulté d'appréciation objective de l'évolution de la légalité forestière sur le terrain que la présente étude de référence est commanditée par la Coordination du SNOIE assurée par FODER. Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet « *Mise en œuvre du système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE)* » dont l'objectif est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

¹ OIE : observation indépendante des forêts faite par les communautés et les Organisations de la Société Civile AC | Recrutement d'un consultant en vue de la réalisation de l'étude de référence sur le niveau de respect de légalité forestière | Page 2 sur 6

Elle vise à établir une situation de départ du projet sur le niveau de respect de la légalité forestière, et permettra d'identifier les indicateurs à renseigner pour suivre et apprécier dans le temps, les changements ou évolutions intervenus en matière d'application des réglementations forestières dans la zone d'étude.

2-Objectifs de la consultation

La présente consultation a pour but de déterminer le niveau de respect de la légalité forestière dans la zone d'étude définie plus bas.

La consultation a pour objectifs spécifiques de:

1. Définir des indicateurs d'évaluation de la légalité forestière à l'échelle d'un titre ou permis et d'un arrondissement;
2. Identifier les titres d'exploitation valides et en cours d'exécution, ainsi que les unités de transformation situés dans les zones de l'étude et documenter leur degré d'application de la légalité forestière sur le terrain;
3. Décrire les caractéristiques de la légalité forestière dans la zone d'étude;
4. Déterminer le niveau d'exploitation forestière illégale et décrire les facteurs favorables à l'illégalité forestière;
5. Déterminer le niveau de respect des obligations sociales tant sur les chantiers de l'exploitation que sur les sites de transformation du bois situés dans la zone d'étude.

3) Zone d'étude

La zone d'étude couvre les huit (8) arrondissements, trois (3) départements et trois (3) régions d'application actuelle du SNOIE à savoir :

- Abong-Mbang, Mindourou, Messamena (Département du Haut Nyong, Région de l'Est);
- Ngweï (Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral); et
- Akom 2, Lokoundjé, Kribi 1 et 2 (Département de l'Océan, Région du Sud).

3) Résultats attendus de l'étude de référence

L'étude de référence devra aboutir à la rédaction d'un rapport. Ce rapport devra répondre à chacun des objectifs ci-dessus cités et fournir des informations basées sur **des indicateurs mesurables** permettant d'effectuer des évaluations périodiques (par exemple tous les ans) des changements en matière de respect de la légalité forestière dans les mêmes zones géographiques et sur les mêmes titres.

La production du rapport devra se faire suivant les étapes indicatives suivantes :

1. Une première version du rapport d'étude

Le/la consultante) retenu(e) devra transmettre à FODER, après exécution de la mission, une première version du rapport en format numérique.

AC| Recrutement d'un consultant en vue de la réalisation de l'étude de référence sur le niveau de respect de légalité forestière | Page 3 sur 6

Cette version après prise en compte des observations éventuelles de FODER sera retournée au consultant en vue de la production du rapport final.

2. Une version finale du rapport

Le/la consultant(e) remettra à FODER une version finale du rapport intégrant les observations en fichier électronique au format Word suivant le calendrier qu'il proposera sans que la période totale couverte par la consultation ne puisse dépasser 22 jours à compter de la signature du contrat.

3. Une synthèse de l'étude en Powerpoint

Le/la consultant(e) devra transmettre cette version à FODER et sera invité à faire la présentation de cette synthèse de l'étude de référence lors de l'atelier de lancement du projet SNOIE qui marquera le démarrage du projet.

4) Méthodologie

La démarche méthodologique relève du choix du consultant. Elle devra cependant être participative. A cet effet, le/la consultant(e) devra élaborer une proposition de méthodologie incluant des outils à utiliser, les critères/indicateurs de suivi et d'évaluation du niveau de légalité, un calendrier de réalisation de la consultation et des outils de collecte de données à transmettre à FODER pour appréciation.

Laissé à la diligence du/de la consultant (e), le calendrier devra au minimum prévoir les étapes ci-après :

- Des rencontres avec l'équipe de FODER à Yaoundé pour une meilleure compréhension des termes de référence et clarification des attentes ;
- La revue documentaire ;
- L'identification, la prise de contact et entretiens avec les acteurs clés ;
- La collecte des données sur le terrain dans la zone d'étude ;
- Le traitement et l'analyse des données ;
- La production des versions provisoire et finale des livrables à soumettre à FODER.

5) Format du rapport de l'étude de référence

Le rapport final de consultation devra avoir la structure minimale suivante qui est susceptible d'amélioration par le/la consultant(e) en concertation avec FODER:

- Table des matières ;
- Acronymes ;
- Résumé exécutif ;
- Introduction ;
- Objectifs et résultats visés ;
- Description de la zone d'étude ;
- Méthodologie et matériels;
- Résultats obtenus de l'étude (y incorporer des photos et graphiques au besoin) ;
- Analyses et discussion ;
- Difficultés rencontrées et leçons apprises de l'étude (éventuellement) ;
- Conclusions et recommandations ;

- Bibliographie ;
- Annexes.

6) Profil du Consultant

Le choix du consultant se fera sur la base de son expertise et de son expérience dans la conduite des travaux de recherche sur les questions de gouvernance forestière. Le consultant devra par ailleurs avoir une bonne capacité rédactionnelle et des connaissances approfondies du secteur forestier et de la législation forestière et environnementale en vigueur au Cameroun. Il devra en outre justifier d'une bonne compréhension des enjeux du contrôle forestier, de l'Observation indépendante des activités, du système de vérification de la légalité et de l'APV-FLEGT au Cameroun.

7) Durée de la consultation

La durée de la consultation est de vingt deux (22) jours comprise dans une période calendaire d'un mois à compter de la signature du contrat. Elle couvre l'ensemble de la période des travaux du/ de la consultant(e), de la collecte des données au rapportage. Le calendrier ci-après est proposé à titre indicatif:

Nbre de jours	Activités	Lieux
3	Recherche documentaire	Suivant la convenance du/de la consultant (e)
6	Mission terrain	Est (Abong-Mbang, Mindourou, Messamena et Somalomo)
2	Mission de terrain	Littoral (Ngwei)
6	Mission terrain	Sud (Lokoundje Akom 2, Kribi 1 et 2)
5	Production du rapport	Suivant la convenance du/de la consultant (e)
22 jours	Durée totale	

8) Honoraires du consultant

Conformément au budget du projet, il est prévu un montant total de **Deux millions Neuf cent quatre vingt onze mille deux cent vingt trois FCFA (2 991 223 FCFA)** correspondant aux honoraires du/de la consultant(e) y compris les coûts de communications et d'éventuels déplacements dans la ville, ainsi que le séjour sur le terrain.

Le paiement de ce montant s'effectuera par chèque ou par virement en trois tranches soit 40% à la signature du contrat, 30% après la soumission des livrables provisoires (Rapport et Synthèse power point) et 30% après validation du rapport final par FODER.

9) Modalités de recrutement

Les personnes intéressées par la présente consultation sont priées de faire parvenir une offre technique ainsi qu'une offre financière au plus tard le 02 Septembre 2016 à 15 heures aux adresses suivantes :

- forest4dev@gmail.com
- florencemento@gmail.com
- angeline.modjo@gmail.com

Les candidats veilleront à préciser dans l'offre technique leur compréhension du présent appel ; leur analyse des enjeux de la légalité forestière, du contrôle forestier, de l'Observation Indépendante des Forêts (OIF) et de l'APV ; le résumé de leur expérience dans la recherche sur les questions forestières ; leur méthodologie d'étude ; les indicateurs ou paramètres potentiels d'évaluation du niveau de légalité ou d'illégalité ; ainsi que le calendrier indicatif de réalisation de la consultation. Ils devront également y joindre leur CV (Deux pages maximum).

10) Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées par un comité interne sur la base des critères suivants :

N°	Critères	Quotations (en pts)
--	Offre technique	40
1	Structure et présentation	2
2	Compréhension de l'appel d'offre	5
3	Analyse des enjeux	8
4	Expérience dans la recherche	5
5	Méthodologie d'étude	12
6	Indicateurs ou paramètres d'étude	5
7	Calendrier et délai de livraison	3
--	Offre financière	20
8	Inférieur ou égale à la somme de 2 991 223 FCFA	5
9	Identification claire et compréhensible des coûts	5
10	Répartition logique et objective des coûts	10
	Total (en pts)	60